



PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 septembre 2018

Présidence : Mme Véronique BÜRKI

1. Appel : 79 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER

Excusé : M. le Municipal Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BOURQUI Fabien, CAMPICHE Thierry, CARRARD Raymond, CLERC Bastien, DARBRE GUBBINS Florence, GLASSON Philippe, KASPAR Alexandre, LEUZINGER Yves, LUGEON David, PAREDES Xavier, PATELLI Pierre, PEITREQUIN Charles, PERRIN Christian, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, ULDRY Doris, WEAVER Mark

Absents : AVDIU HALIMI Liridona, DONNET Jonas, FREI Maurice

2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

Mme la Présidente signale une coquille au point 8, page 3, il s'agit du rapport de commission du préavis 87/2018 et non 83/2017 comme indiqué.

M. Robert JENESKY signale avoir oublié de mentionner que M. Milko MANTERO était excusé et non absent.

Aucune autre demande de modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute un point 7bis « Elections à la COGES », un point 7ter « Election à la CAU » et un point 8bis « Communication de la COREG ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente donne lecture des lettres de démissions de M. Daniel WIESER, SOC et de M. Helder DE PINHO, SOC.
- Le Bureau a reçu les démissions de M. André CATTIN, UDC, de la COFIN, de Mme Danièle SCHWERZMANN, SOC, de la CAU, de Mme Vanessa ISCHI KAPLAN, VERTS, de la COGES et de M. Willy NICOLE, UDC, de la COGES.
- Le Bureau a élu M. Simon PELLETIER, VERTS, en remplacement de Mme Christine TROLLIET. Cette décision affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, il pourra être assermenté au point 6 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a accordé à la Municipalité un délai supplémentaire au prochain Conseil pour les postulats suivants : M. F. Héritier – Améliorer et sécuriser l'espace public du secteur gare nord ; M. P. Kuratle – Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon ; M. Y. Gauthier-Jaques – Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à Gaz ; Commission 56 – Encourageons une mobilité urbaine moins polluante.
- La Municipalité a demandé au Bureau de sonder le Conseil communal afin de connaître le taux de satisfaction de la revue de presse et de la pertinence de continuer à l'envoyer.

Mme Vuille a fait parvenir un sondage via SurveyMonkey. Mme la Présidente remercie toutes les personnes qui ont répondu à ce sondage et encourage celles qui ne l'ont pas encore fait à y répondre au plus vite.

- Mme la Présidente rappelle que pour le bon fonctionnement du Bureau et du Conseil, les rapports doivent en premier lieu être envoyés à tous les membres des commissions ad'hoc et ensuite, après accord de tous les commissaires, au secrétariat. Elle rappelle que les rapports doivent arriver le mercredi qui précède la séance du Bureau, à midi. Par conséquent, elle souligne la pertinence de transmettre les rapports à la commission avant le week-end qui précède la séance du Bureau. Cela évitera un stress inutile. D'autre part, elle rappelle aux premiers nommés des commissions, que, changer la date de la commission, ne peut se faire qu'avec l'aval du municipal concerné. Afin d'être les plus respectueux possibles des agendas chargés des municipaux et des chefs de service, il est demandé aux chefs de groupe de désigner des commissaires disponibles aux dates fixées.

5. Communications municipales

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Jacky COLOMB concernant le square Perdttemps. La Municipalité a soumis au service compétent l'option de marquage d'une bande piétonne le long du chemin nord du square. Après examen, il apparaît inopportun de marquer cette bande, afin d'éviter que celle-ci soit comprise comme un trottoir et que les usagers l'utilisent en lieu et place du chemin existant au sud du square. Seules les traversées au droit des chemins transversaux sont favorisées, ceux-ci ont été sécurisés cet été avec des portillons.

M. le Municipal donne encore quelques informations concernant le Beau-Rivage. La Municipalité a rencontré les propriétaires et leurs représentants, ainsi que le canton. Il a été convenu, afin de faire avancer le projet qui tient à cœur à chacun, d'utiliser le permis de construire actuel qui est en force. Le bâtiment actuel, effondré suite à des incidents techniques dus à des problèmes d'humidité, a subi tout un travail de sécurisation. Il n'était pas possible de conserver des éléments de structure sur la partie avant. La partie arrière a été maintenue et sera conservée en l'état. Pour la partie avant, le permis de construire en force sera utilisé avec quelques adaptations, mais l'esprit du Beau-Rivage restera le même, avec une petite modernisation. La collaboration avec les propriétaires est bonne ainsi que l'envie d'aller de l'avant. Les travaux sur l'avant devraient commencer au printemps 2019.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à Mme Edyta GRAF au sujet du parking Bel-Air. Elle signale qu'après 8 mois de mise en service, ce parking présente au taux d'occupation de 56%, soit près de 3 à 4 rotations de véhicules par place de stationnement durant les heures d'ouverture des commerces, ce qui est largement la moyenne pour ce genre d'ouvrage. Le parking affichait plusieurs fois « complet » durant le mois d'août, malgré la période de vacances. Il est même utilisé fréquemment la nuit, malgré la gratuité du parking Perdttemps. Les recettes perçues après les 8 premiers mois répondent pleinement aux prévisions financières de la Municipalité, en rapport avec l'investissement. Ils ont étudié la possibilité de changer la tarification, avec notamment le tarif de CHF 0.50 pour 20 minutes de stationnement la première heure, ce qui impliquerait une perte de recettes annuelle estimée à CHF 43'000.- soit 30% des recettes annuelles attendues. De plus, les charges d'exploitation augmenteraient comme la manutention, remplissage, nombre de tickets générés, impliquant des dépenses supplémentaires pour la ville. Elle laisse le libre choix sur ce que les Conseillers veulent demander à la Municipalité.

M. le Municipal Vincent HACKER répond à Mme Aurélie BODEMAN au sujet de la pétition en lien avec la sécurité incendie du collège du centre-ville. Il l'informe que l'installation, telle que demandée dans la pétition, a été faite pendant l'été. Elle est fonctionnelle et a été testée. Le coût des travaux sera pris en charge par les comptes 3141 sans dépassement de budget.

6. Assermentation

Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Simon PELLETIER, VERTS, et lui souhaite la bienvenue.

7. Elections à la COFIN

Suite aux démissions de MM. Jacques PITTET et Xavier PAREDES, pour le PLR, M. Yves GAUTHIER-JAQUES propose les candidatures de Mme Suzanne FAVRE et M. Olivier MONGE.

Suite à la démission de M. André CATTIN, pour l'UDC, M. Sacha SOLDINI propose la candidature de M. Willy NICOLE.

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

7bis Elections à la COGES

Suite à la démission de M. Daniel WIESER, pour le parti socialiste, M. Dominique KARLEN présente la candidature de Mme Corinne VIOGET KARADAG. Elle est élue à l'unanimité.

Suite aux démissions de Mme Vanessa ISCHI KAPLAN, VERTS, et M. Willy NICOLE, UDC, les partis concernés n'ont pas de candidature à proposer pour cette séance.

7ter Election à la CAU

Suite à la démission de Mme Danièle SCHWERZMANN, pour le parti socialiste, M. Dominique KARLEN propose la candidature de M. Olivier STALDER. Il est élu à une large majorité et une abstention.

8. Election à la commission des pétitions

Afin de repourvoir au siège vacant, pour le parti socialiste, M. Dominique KARLEN propose la candidature de Mme Chiara MONTECCHIO. Elle est élue à une large majorité et une abstention.

8bis Communication de la COREG

M. Robert JENEFSKY donne une brève information de la COREG. Des membres de cette commission ont assisté, le 29 août à Gland, à une séance d'information sur le projet de révision partielle des statuts du Conseil régional. Celle-ci vise la suppression du caractère optionnel de l'adhésion au DISREN (Dispositif d'Investissement solidaire de la région yonnoise) pour renforcer la solidarité entre les communes-membres du Conseil régional ainsi que la création au sein du Conseil intercommunal, d'une Commission permanente des investissements régionaux censée surveiller le déroulement des projets financés par le biais du DISREN. Actuellement, quatre communes-membres ne participent pas au DISREN dont une commune (Chésérèx) qui a annoncé son intention de quitter le Conseil régional. Ce projet de révision partielle est actuellement en consultation auprès des communes jusqu'à fin octobre 2018 selon l'échéancier établi par le Codir. Ensuite, un préavis sera soumis au Conseil intercommunal en février 2019, après quoi le projet devra être validé par les organes délibérants des communes, dont notre Conseil communal, jusqu'en décembre 2019 puis par le Conseil d'État. La COREG soumettra prochainement un rapport avec sa prise de position au Conseil communal.

9. Rapport de commission - préavis N° 107/2018 Station d'épuration – Remplacement du groupe Couplage-Chaleur-Force (CCF) – Demande de crédit de CHF 275'000.- HT.

Rapporteur : Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART fait remarquer que lors de la discussion sur la régionalisation de la STEP, il a été mentionné de très grandes économies, notamment en électricité, ce qui représente la grosse part du budget. Il voit qu'aujourd'hui on passe de 290'000 à 60'000 kw/h. Il pense que ce nombre de kw/h ne grève pas le budget au point d'obliger le déplacement de la STEP.

Mme Christine VUAGNIAUX souligne que tout le monde connaît le contexte financier de la ville depuis lundi dernier et chacun peut s'interroger sur la décision de dépenser CHF 275'000.- pour cette nouvelle installation. En effet, il s'agit d'une certaine somme, mais dans ce cas précis, le PLR va soutenir cette dépense, car il s'agit d'un investissement qui a pour but d'optimiser la production d'énergie et donc de réduire les dépenses courantes et partant le déficit budgétaire. Ils estiment qu'il s'agit d'un bon investissement qui aura un apport positif sur le budget de la ville. Elle invite le Conseil à suivre la commission et à accepter le préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 275'000.- HT pour le remplacement du groupe Couplage-Chaleur-Force (CCF) de la station d'épuration ;
2. de prélever un montant de CHF 100'000.- TTC du compte N° 9280.32 - *Fonds Efficacité Energétique et promotion des Energies Renouvelables* ;
3. de porter le solde, soit CHF 175'000.- HT en augmentation du compte N° 9143.12 – *Station d'épuration et collecteur d'égouts*, dépense amortissable en 8 ans.

**10. Rapport de commission - préavis N° 108/2018
Chemin du Couchant et chemin des Saules – Demande de crédit de réalisation pour :
travaux d'aménagements routiers et paysagers CHF 1'751'000.- TTC ; travaux des
Services industriels de Nyon CHF 61'000.- HT.**

Rapporteur : M. Claude FARINE

La discussion est ouverte.

Pour M. Pierre-Alain COUVREU, si une gestion rigoureuse des ressources communales est un principe qui devrait être appliqué de façon générale, aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture, c'est devenu une nécessité. Lors de l'élaboration du plan de quartier, il a été convenu que les promoteurs financeraient l'aménagement du Chemin du Couchant pour un montant de CHF 1'495'000.-. Il propose de limiter le montant du préavis à celui qui avait été estimé lors de l'établissement de la convention. Il s'agit d'une réduction budgétaire de 14 %. Il est absolument convaincu que nos services, et les mandataires, sauront trouver les moyens de réaliser cette économie sans nuire à la qualité des aménagements proposés. Dès lors, il dépose l'amendement suivant qui modifie le point 2 de la décision et devient :

2. d'accorder un crédit de CHF 1'495'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux nécessaires au réaménagement du chemin du Couchant et du chemin des Saules. Le montant sera porté au compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif et entièrement compensé par la participation des promoteurs du quartier des Jardins du Couchant.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre WAHLEN est étonné par cette proposition. On sait bien que dans la construction, et de même dans les infrastructures, pour faire des économies, il faut enlever des choses. Il se demande ce que l'on pourrait enlever : des arbres, de la végétation ou moins bien réaliser l'aménagement. Cela signifie reporter des dépenses d'entretien pour les générations futures

et il pense que ce n'est pas une manière très sérieuse d'envisager les dépenses publiques. Il propose de refuser cet amendement, ce qui permettra d'avoir des aménagements de qualité qui pourront durer et dont l'entretien sera meilleur marché.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES demande de ne pas suivre cet amendement pour plusieurs raisons. Si on ampute ce projet de CHF 250'000.-, on va devoir toucher en premier le parc linéaire, soit tout ce qui fait la qualité de cet aménagement. Cela signifie : pas de tables de picnic, pas de zone de rencontres, pas d'appareils de fitness en plein air. Elle rappelle que l'installation du fitness en plein air sur les rives du lac a eu beaucoup de succès. Elle rappelle également que les promoteurs ont cédé pour CHF 1.- symbolique le chemin des Saules et du Couchant. Pour CHF 311'000.- en plus, on s'occupe de toute la zone sud de la nouvelle école du Couchant où il y aura un espace public qui servira aux enfants du quartier. Elle rappelle également que les Jardins du Couchant représentent 1'100 habitants-emplois supplémentaires. Elle souligne qu'il y a également le plan de quartier de la Suetzaz à l'étude soit 400 habitants supplémentaires le long de ce chemin de mobilité douce. Pour tous ces nouveaux habitants, il faut réfléchir à la qualité que l'on veut donner à ces nouveaux espaces. Elle se rappelle du débat pour le chemin Falconnier avec les mêmes discussions. Elle pense que lorsque l'on accueille des nouveaux habitants, pour bien les intégrer, on a tout intérêt à mettre de la qualité dans les aménagements pour créer aussi un sentiment de sécurité et d'appartenance. Elle demande de ne pas suivre l'amendement.

M. Volker KIRCHNER soutient les mesures d'économies avec un déficit prévu de CHF 17 millions. Toutefois, il pense qu'il faut les mettre où il faut et il serait dommage de passer à côté d'une ville santé et passer à côté des mesures de santé recommandées pour les villes par l'OMS, en particulier les mouvements qui sont vraiment utiles pour la population car ils diminuent l'incidence de la dépression, des maladies métaboliques, cardiovasculaires ou encore oncologiques. Ces instruments sont plutôt là pour rendre la vie en mouvement, ce qui est en train de se passer au bord du lac. Ces aménagements sont des économies pour le futur, ce qui permettra de diminuer la péréquation et la facture sociale dans 15 à 20 ans. Il pense qu'il faut investir aujourd'hui dans ces aménagements.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 64 non, 13 oui et 1 abstention.

La discussion générale reprend.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui et 1 abstention :

1. d'approuver le projet de réaménagement du chemin du Couchant et du chemin des Saules ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'751'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux nécessaires au réaménagement du chemin du Couchant et du chemin des Saules. Le montant sera porté au compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans, sous déduction de la participation des promoteurs du quartier des Jardins du Couchant d'un montant de CHF 1'495'000. - ;
3. d'accorder un crédit de CHF 61'000.- HT à la Municipalité pour financer les travaux de modification de l'éclairage public. Ce montant sera porté au compte N° 9144.33 – Éclairage public, et viendra en augmentation du capital de dotations des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans.

**11. Rapport de commission – préavis N° 113/2018
Ancienne décharge publique Molard-Parelliet – Remise en état de l'aire forestière –
Demande de crédit de CHF 920'000.-.**

Rapporteur : Mme Béatrice ENGGIST

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND a de la peine à comprendre certaines choses. Il s'agit du quatrième préavis de ces deux dernières législatures, voire le cinquième si l'on remonte plus loin. Il a été accordé en 2017, CHF 4.5 millions pour les travaux de génie civil et en 2018 on veut déjà rénover l'aire forestière. Il ne remet pas en question cette obligation, mais il est surpris par cette précipitation. Au début, le projet semblait facile, or il a fallu construire un mur pour retenir l'écoulement des eaux pour ne pas contaminer la source d'eau potable proche. Si ce grand mur construit ne fonctionnait pas, il se demande s'il ne faudrait pas attendre un peu avant de refaire l'aire forestière, ceci d'autant plus que CHF 390'000.- ont déjà été votés en 2016 pour la remettre en ordre.

M. Gustave DUTRUY a fait partie de la commission et a donné son accord pour le rapport présenté. Toutefois, en regard de la période de vaches maigres et d'incertitudes de nos finances, il demande, au nom de son groupe, à la Municipalité de faire tout son possible afin de réduire la facture prévue et de l'amener à un plafond plus raisonnable.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES rappelle que l'on rénove le site. Pendant des dizaines d'années, les déchets ont été enterrés sur une commune voisine. Ces matières inertes ont pollué les sols. Aujourd'hui, une certaine somme a été dépensée pour protéger le captage, mais il s'agit d'un dossier difficile qui a duré près de 20 ans entre le canton et la commune pour trouver la bonne manière de faire. Une solution financière plutôt gagnante a été trouvée, car les premiers chiffres avoisinaient les CHF 60 millions. D'autre part, il y a une obligation vis-à-vis de la commune de Trélex et du canton. Des conventions ont été signées avec l'obligation de remettre cette zone en zone forestière, le canton a choisi les espèces à planter et il s'agit de respecter les engagements pris.

M. Christian UDASSE lui fait remarquer qu'elle n'a pas répondu à la question de M. Allamand. Ce dernier n'a pas dit qu'il était contre, il se demandait si certaines choses ne pouvaient pas être repoussées. Il demande si la convention demande de faire le plus rapidement possible ces travaux. Pour une question de bon sens, il demande également si l'on ne peut pas attendre de manière à voir si le mur est efficace.

M. Sacha VUADENS devine un schéma dans le déroulement de la soirée. Troisième sujet, troisième fois que l'on parle des difficultés financières de la ville. Il demande à M. Dutruy de préciser le plafond qu'il estime raisonnable pour ce sujet.

M. Victor ALLAMAND n'a jamais parlé de rénovation. Il a bien compris que l'on est engagé à reboiser et remettre en état le terrain, ce qu'il ne remet pas en cause. La seule personne qui a compris est M. Udasse, il ne veut pas agir dans la précipitation et devoir faire passer des tracks dans des arbres fraîchement plantés.

M. Frédéric TSCHUY fait remarquer qu'en Suisse, lorsque l'on déboise, la nature reprend ses droits et s'installe. Elle a horreur du vide et si on ne plante pas, des plantes non choisies vont pousser, comme des ronces. Si plus tard on veut planter des arbres, il faudra commencer par enlever cette végétation. Il est logique de planter maintenant pour éviter de devoir enlever les ronces.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui et 5 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 920'000.- TTC à la Municipalité pour les travaux de remise en état de l'aire forestière de l'ancienne décharge publique de Molard-Parelliet, montant

qui sera à porter en augmentation du compte N° 9142.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans ;

2. de prélever un montant de CHF 386'812.- sur le Fonds de réserve N°9282.17 « Réhabilitation de la décharge » qui comprend au 31.12.2017 un montant de CHF 386'812.- à porter en déduction du montant d'investissement.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 116/2018
Organisation de « La Schubertiade d'Espace 2 » à Nyon en septembre 2019 – Demande d'un crédit de CHF 280'000.- TTC.**

Rapporteur : M. Sacha VUADENS

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI souligne qu'organiser un tel évènement en ville de Nyon contribuerait à faire rayonner l'image de la commune. Le groupe UDC salue cette initiative mais est toutefois inquiet quant au budget de cette manifestation. A la lecture du dernier budget, dans l'onglet « divers », une somme de CHF 3'000.- est articulée, alors que pour l'organisation des Schubertiades en 2017 à Yverdon était prévu un montant, non dépensé, de CHF 50'000.-. Le budget de l'organisation 2019 est finalement presque calqué sur les coûts réels de la manifestation 2017, mais sans filet, donc un risque de dépassement plus élevé. Plusieurs incertitudes concernant les risques financiers existent, la commission a formulé des vœux à ce sujet. Le contexte actuel des finances communales exige que des mesures d'économies soient menées et que de gros efforts soient faits à tous les niveaux. Bien que l'organisation de la Schubertiade d'Espace 2 soit séduisante à plusieurs titres, les questions les plus importantes à se poser actuellement, sont de savoir si cette dépense est indispensable et si cela présente une priorité pour nos citoyens. La réponse est non. C'est finalement un peu à contrecœur, mais avec raison, que le groupe UDC ne soutiendra pas cette demande de crédit et recommande de refuser ce préavis, en espérant que dans le futur, une autre opportunité d'organiser cet évènement se présente à nous, lorsque les nuages se seront dissipés sur nos finances.

Mme Paola MÖHL PIGNATELLI était membre de la commission et a signé le rapport tel que présenté ce soir. Cependant, elle prend la parole car, à la lumière des dernières informations relatives à l'augmentation souhaitée par la Municipalité du taux d'imposition de la ville de Nyon, elle ne peut maintenir sa validation du rapport de cette commission et encourage cette assemblée à refuser ce préavis ce soir. En effet, en juillet dernier, lors de la rencontre entre les membres de la Municipalité et ceux de la commission, elle fut la seule à émettre de forts doutes quant à la capacité financière de la ville à supporter un tel coût financier et également par la pertinence de sa reprise qui ne revêt aucunement une importance primordiale pour la ville. Certes, les arguments avancés par les représentants de la Municipalité se voulaient rassurants, mais ce chant des sirènes ne doit pas nous aveugler et nous faire oublier qu'il ne rentre aucunement dans les projets prioritaires et nécessaires de la commune qui, au vu des derniers rebondissements quant au taux d'imposition, doivent être aujourd'hui sérieusement sélectionnés. Dans les conclusions du rapport, la Municipalité est fortement encouragée à chercher des fonds privés pour financer le coût demandé à la ville pour cet évènement, afin de pouvoir justifier son acceptation. Mais ce ne sont que des vœux et au vu de ce qu'en fait souvent la Municipalité, ce sera juste quelques lignes en plus pour se donner bonne conscience. Si aujourd'hui la Municipalité s'engage à trouver le 99% de la somme totale demandée, alors oui, elle pourrait approuver ce préavis, car elle ne remet absolument pas en question la qualité de l'évènement proposé. Les arguments avancés sont certes alléchants, mais Nyon n'est actuellement pas du tout en position de pouvoir dépenser autant d'argent pour satisfaire à tous ses caprices ou plutôt ceux de son ambition festivalière. Que cet évènement ait une renommée à travers toute la Suisse romande, voire une partie de la Suisse allemande, elle ne le conteste pas. Cependant, elle ne pense pas que Nyon doive devenir la ville de récupération de tous les évènements musicaux en déshérence, elle n'en a pas du tout les moyens. Si on ouvre cette porte, alors pourquoi pas aussi récupérer tous les évènements sportifs à l'abandon afin de satisfaire toutes les sensibilités. Aujourd'hui, il est impératif de trancher net dans les dépenses proposées et, comme la Municipalité ne sait pas ou n'a pas

daigné le faire jusqu'à aujourd'hui, il est du devoir des membres du Conseil de redresser sérieusement la barre et de faire leur devoir, à savoir s'assurer de la bonne dépense et gestion des fonds communaux. Nous en sommes responsables face aux contribuables qui nous ont fait confiance en nous choisissant comme leurs représentants. Par la suite, ils ne manqueront pas d'avoir un œil très acéré sur la proposition de budget à venir et qui, elle l'espère, prouvera que tous les dicastères se sont pris en main et responsabilisés pour permettre des économies conséquentes et redresser une situation catastrophique de Nyon, tant pour son portemonnaie que pour son image. En conclusion, elle ne peut qu'encourager les Conseillers à refuser en bloc ce préavis.

M. Juan LOPEZ-MARTINEZ fait remarquer que la Schubertiade en sera à sa 21^e édition en 2019. Ce grand évènement se déroule depuis 1978. Un projet a été proposé afin que Nyon s'occupe de l'organisation de cette manifestation. Organiser un tel évènement serait une chance pour notre ville. Dans les avantages de mettre sur pied une rencontre musicale, il souligne le fait d'augmenter la visibilité de notre ville, de donner l'occasion à la population de Nyon, jeunes ou moins jeunes, de se retrouver autour de la musique, ainsi que de présenter les sociétés locales au travers de stands. Au-delà de toutes ces plus-values, il voit cet évènement de musique classique comme un outil de communication culturelle qui permettra aux Nyonnais d'écouter, redécouvrir et profiter d'un genre musical peu accessible au grand public. Il prie les Conseillers d'accepter le préavis.

M. Yvan RYTZ va rester sur le fond du préavis, même si au vu du déroulement de la soirée, une autre intervention le démange. Il s'est également posé la question de savoir s'il est vraiment indispensable aujourd'hui de dépenser cet argent. Le premier réflexe lorsque l'on rencontre des difficultés financières, est de vouloir couper dans la culture, car superflue. Or, ce n'est pas le cas, ce n'est pas un truc de bobos en quête de sensations, c'est avant tout un vecteur de liens, un vecteur de créations, une capacité de questionner le monde et il pense que, particulièrement la musique classique, véhicule des valeurs fortes, de beauté et de sérénité face à un monde de plus en plus fou, qui peut aussi fédérer notre commune et nous permettre de s'aider d'une autre manière. Comme cité dans le rapport, il y aura des retombées économiques importantes pour le commerce puisque l'on parle de 15 à 20'000 personnes avec un engagement important des associations et des commerçants. Il faut le voir comme un investissement et non comme une charge. Pour ceux qui veulent le voir comme une charge, il faut le mettre en parallèle avec le budget de fonctionnement, cela représente 0,14% des dépenses d'une année. On n'est pas dans un luxe inconsidéré, mais dans une dépense tout à fait supportable. A en croire les interventions du PLR ce soir, le bateau communal est en train de sombrer et finalement cette Schubertiade ne serait qu'un bis repetita de l'orchestre qui joue pendant que le Titanic sombre. Si Paris valait bien une messe, il pense que Nyon vaut bien sa Schubertiade et il invite le Conseil à soutenir ce beau projet fédérateur qui permettra d'offrir un cadeau aux habitants puisque les concerts seront gratuits afin de profiter d'un moment festif d'un autre genre.

M. Christian UDASSE pense que certains sont en train de les mener en bateau. M. Rytz parle de 0.14%, qu'on a déjà coupé dans le budget de la culture et il souhaite savoir quand et combien. Deuxièmement, il se demande comment la Schubertiade leur a été proposée. Une autre Municipalité a constaté ne pas avoir les moyens et a refusé de l'organiser. Quand on entend Mme Möhl ou M. Soldini, il pense que ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais la ville n'en a pas les moyens. A un moment donné, il faut dire non et laisser le bébé à ceux qui l'avaient au départ. Notre Municipalité doit faire des économies et non chercher des sponsors. Il est contre cette Schubertiade avec les dettes qui vont venir, même s'il adore la musique classique.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT tente de répondre aux différentes remarques. Il revient sur la remarque de Mme Paola Möhl Pignatelli qui parle d'un chant des sirènes qui l'aveugle. Il n'est pas sûr que ce soit la bonne image. Le budget de la culture n'est, effectivement, pas un sujet tabou et ils sont en train de chercher des économies dans tous les secteurs. Par contre, la Schubertiade n'est pas arrivée à Nyon parce qu'une autre commune n'avait pas les moyens de la faire, mais Sierre a des chantiers très importants en cours, et la ville a demandé à reporter la date, il ne s'agit pas de questions financières. M. le Syndic a eu un contact avec le directeur de la RTS qui lui a demandé s'il était possible de l'organiser à Nyon, ville qui est connue pour arriver à organiser des choses en très peu de temps, telles que les réceptions

pour M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin, organisée en une semaine ou, plus récemment, celle pour Léa Sprunger organisée en deux jours. On a la réputation d'être une ville de festival, capable d'organiser de grands événements. Dire qu'on est une ville qui n'a pas les moyens, si le contexte inspire une vraie préoccupation, il ne faut pas pour autant céder à la psychose ou à la panique. La situation est difficile, mais certaines choses sont en négociations et les effets conjurés de la diminution des recettes liées à la RIEIII et l'augmentation de la facture sociale engendre un effet ciseaux qui nous met dans une situation extrêmement inconfortable. C'est lié à des facteurs totalement exogènes qui n'ont rien à voir avec la manière dont la Municipalité et le Conseil communal gèrent les finances de la ville. Il demande de raison garder et de ne pas céder à la panique. Ce n'est pas le Titanic qui sombre, avec ou sans orchestre. Peut-être qu'il faudra réduire légèrement la voilure, mais ce n'est pas le moment de paniquer. Par rapport aux vœux présentés, concernant la recherche active de sponsors, la RIEIII va permettre aux entreprises d'économiser 40% d'impôts, il a un discours prêt pour aller trouver un certain nombre d'acteurs économiques pour leur demander de faire un effort supplémentaire. Ils souhaitent augmenter la fiscalité des personnes physiques pour compenser la diminution des impôts des entreprises. Le peuple vaudois a voté pour ça. Ils vont rechercher activement des sponsors. Il rappelle que lorsque le Conseil communal fait un vœu, la Municipalité a à cœur de les respecter, et ils vont le faire. Ils vont également utiliser les nombreuses compétences internes, mais ils ont déjà des tâches. Ils le feront, mais sans désorganiser l'administration. Par rapport aux prestations gratuites, il rappelle le souci d'équité. Beaucoup d'autres associations sportives, culturelles ou sociales paient leurs prestations, ils ne peuvent donc pas décider que c'est gratuit pour les uns et payant pour les autres. Concernant la restauration, ils vont naturellement favoriser les associations locales. Le risque financier est parfaitement raisonnable. Il serait possible de s'engager à réduire de 10% le montant du projet, mais de là à dire qu'il ne faut rien faire en peignant exagérément le diable sur la muraille n'est pas raisonnable. Il rappelle qu'à Yverdon, ville pauvre qui reçoit de l'argent de la péréquation, au-delà des retombées économiques, les retombées sociales en termes de cohésion, communications et d'images étaient très positives. Il a été souligné par la Municipalité un engouement régional du Nord Vaudois, l'implication des acteurs culturels, économiques et touristiques. Des retombées promotionnelles nationales, spots TV et radio, 70'000 programmes encartés dans 24Heures, des retombées médiatiques importantes, 500 nuitées dont 300 de la RTS, 50 restaurateurs partenaires satisfaits, ouverts samedi et dimanche, 360 bénévoles de la région, plus de 13'000 spectateurs en deux jours. Le budget de la ville était de CHF 360'000.-, investi dans le tissu économique et régional entre les sociétés locales, imprimerie, infrastructures, boissons, nourriture, technique, etc... C'est un investissement pour l'image de notre ville, les retours sur investissement ne se feront pas juste en 2019, mais c'est un projet fédérateur pour tous. On offre à la population deux jours de festivités gratuits. Si on augmente sensiblement les impôts, ce qui n'est pas encore garanti, il souhaite au moins offrir quelques moments de culture et divertissement gratuits à la population. Il pense que la réaction émotionnelle, qu'il peut comprendre, de dire que dans un tel contexte, il faut dire non à tout, n'est pas raisonnable et il faut dire oui à ce projet.

M. Jacques PITTET souhaite rétablir ce qui est juste. Il précise qu'à Yverdon, le bracelet pour une journée coûtait CHF 30.- et CHF 50.- pour les deux jours, ce n'est donc pas gratuit. Il a assisté à une douzaine de Schubertiades et il trouve cela merveilleux.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que presque tous les concerts sont gratuits, seule la soirée de gala, diffusée en direct sur les chaînes radios, est payante. Tout le reste est gratuit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse les conclusions du préavis par 38 non, 30 oui et 8 abstentions.

Au vu des résultats, M. Yvan RYTZ demande le vote nominal. Cette demande doit se faire avant le vote.

M. Yvan RYTZ demande une contre-épreuve, soutenue par 5 personnes.

M. Jacky COLOMB pense qu'une contre-épreuve a lieu lorsque le vote ne s'est pas déroulé dans des conditions normales ou que toutes les informations n'ont pas été données. Il demande dès lors pourquoi on souhaite une contre-épreuve.

Mme la Présidente lui rappelle que dans l'article 84, il suffit que 5 personnes souhaitent une contre-épreuve pour passer à celle-ci. De plus, pour que celle-ci soit nominale, il est nécessaire que 20 personnes soutiennent cette demande, ce qui est le cas.

Lors de la contre-épreuve nominale, le Conseil décide par 40 non, 36 oui et 1 abstention (*en annexe*) :

1. de ne pas accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.- TTC pour le financement de la Schubertiade 2019 à Nyon;
2. de ne pas porter ce montant en augmentation du compte N°9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 1 an.

**13. Rapport de commission – Préavis N° 117/2018
Complexe multisport et parc des sports de Colovray – Demande d'un crédit de CHF 873'000.- TTC pour l'organisation de mandats d'étude parallèles.**

Rapporteur : M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART fait remarquer qu'on est au tout début d'une étude pour un montant de CHF 870'000.-, mais on sait que le coût total se montera à CHF 30 millions ainsi que CHF 1 à 3 millions de frais de maintenance et d'entretien. Aujourd'hui, il faut se poser la question si c'est le bon moment de lancer ce projet. Il demande de bien réfléchir.

M. Jacky COLOMB convient qu'il s'agit d'un très gros projet attendu depuis longtemps. Comme on le sait depuis longtemps, il demande à la Municipalité qu'elle s'investisse totalement pour que ce projet soit un projet DISREN. Si ce projet ne peut pas être inclus dans le DISREN, il se demande lequel pourrait l'être, sinon, il faut sortir du Conseil Régional et ne plus avoir à être solidaires avec d'autres communes. Il ajoute que ce n'est pas seulement la commune de Nyon qui devrait être cercle porteur, mais qu'il faudrait aller chercher au moins les grandes communes proches de Nyon, ce qui impliquerait qu'elles participent également aux frais de fonctionnement.

M. Pierre WAHLEN appuie les propos de M. Colomb et rappelle qu'en 2013, au moment du programme d'investissement régional, le centre sportif de Colovray y figurait déjà pour un montant de CHF 25 millions et que c'était un des rares projets que le Conseil Régional avait estimé d'intérêt régional financé de manière solidaire par l'ensemble de la région sans commune porteuse, mais avec l'entier de la somme à charge de toutes les communes. Il est étonné qu'on soit passé d'un financement intégralement régional à un financement intégralement aux mains de la ville. Un projet régional n'est pas un projet communal pour lequel on essaie de trouver des subventions, mais c'est un projet conçu dès le départ pour la région qui convient à l'ensemble des partenaires. Il ne faut pas aller chercher la région pourvoyeuse d'un peu de subventions, mais cela doit être l'occasion de créer un vrai projet régional. Il espère que ce n'est pas trop tard et que la Municipalité entendra ce vœu dans l'intérêt de tous.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la question va forcément être posée à la Région. Il rappelle qu'il y a environ 6'000 jeunes qui participent à des activités sportives, dont la moitié vient des communes voisines, ce qui permettrait de justifier cette demande, quand bien même ce n'est pas garanti. En effet, il faudra prouver le caractère régional du projet. Si l'on construisait une patinoire ce serait une évidence, mais des salles de sport, toutes les communes ont des installations de ce type. Il faudra prouver le caractère régional, car il n'existe aucun critère très clair, si ce n'est que le Conseil Régional doit voter ce caractère. En ce qui concerne le cercle porteur, celui-ci est déterminé par les gens directement intéressés

par le projet et qui ont participé à l'élaboration du projet et au financement de l'exploitation après. A ce jour, ce projet est porté par la seule commune de Nyon et imaginé avec une exploitation seulement du ressort de la ville. Il ne pense pas que des communes comme Crans, Prangins ou Gland vont se proposer pour être dans le cercle porteur. Ce projet existe depuis très longtemps et répond à un vrai besoin. Parallèlement au mandat d'études parallèles, la Municipalité va tenter de trouver des financements extérieurs, notamment avec le fonds du sport du canton.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 49 oui, 18 non et 10 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 873'000.- TTC pour financer l'organisation de mandats d'étude parallèles d'architecture, d'architecture paysagère et d'ingénierie, pour le complexe multisport et le parc des sports de Colovray ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**14. *Rapport de commission – Préavis N° 118/2018*
*Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville – Demande d'un crédit de CHF 260'000.- TTC.***

Rapporteur : M. Philippe KURATLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 oui et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 260'000.- TTC pour financer l'organisation d'un appel d'offres de prestations d'architecture et un avant-projet chiffré, pour la rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-ville ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**15. *Rapports (majorité/minorité) de commission – Préavis N° 121/2018*
*Remplacement de l'éclairage de fêtes et mise en place d'un nouveau concept - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 751'000.- HT accompagné d'une augmentation des coûts d'exploitation annuels de CHF 106'000.- HT.***

Rapporteurs : M. Frédéric TSCHUY pour le rapport de majorité
M. Pierre WAHLEN pour le rapport de minorité

En préambule, M. Frédéric TSCHUY précise que lors de la commission, la Municipalité leur a indiqué avoir demandé des offres à diverses entreprises. Les chiffres leur sont parvenus ce jour avec une réduction assez importante. Un sous-amendement a été rédigé cette fin de journée et transmis à toute la commission, ci-après :

Comme le retour de l'appel d'offre auprès des fournisseurs a permis de réduire d'une manière importante le montant initialement prévu pour l'investissement dans l'éclairage de fêtes, la majorité de la commission propose au Conseil le sous-amendement suivant :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF ~~695'000.- (HT)~~ CHF 411'000.- HT pour financer les coûts d'investissement de l'axe 2 (décorations paysagères saisonnières) du concept entendu d'éclairage de fêtes. (...)

Dans son optique, la majorité de la commission considère que les décorations paysagères saisonnières englobent autant l'éclairage de fêtes que les autres décorations initialement prévues dans les zones A et B.

Mme la Présidente détaille la procédure qui sera appliquée : en premier lieu, le sous-amendement sera discuté et voté. Ensuite les amendements de la majorité et de la minorité seront opposés, celui ayant reçu le plus de suffrages sera voté. Finalement le préavis, amendé ou non, sera discuté et voté.

La discussion sur le sous-amendement est ouverte.

M. Sacha VUADENS a eu connaissance ce jour des nouvelles économies sur ce projet. Les offres reçues sont moins élevées que prévu avec tout de même une différence de 30% ainsi qu'une erreur de conception sur ce qui a été expliqué, telles que les télécommandes qui ne sont plus nécessaires. Il trouve que c'est à la dernière minute et invite à refuser ce sous-amendement car sorti du chapeau à la dernière minute.

M. le Municipal Vincent HACKER reconnaît que les chiffres sont sortis à la dernière minute, mais pas d'un chapeau. Il faut être cohérent et au moment où l'on sent que la situation se péjore, il faut chercher en permanence des mesures qui permettent de limiter les dépenses raisonnablement. C'est ce qu'ils ont tenté de faire, d'où la raison de cet amendement. Il est conscient que le fait de venir en dernière minute peut déranger, mais d'un autre côté cela signifie que la Municipalité cherche à offrir des prestations cohérentes et raisonnables.

M. Pierre WAHLEN n'est pas sûr d'avoir tout compris et pense que les économies ne peuvent pas se cumuler. En effet, les CHF 255'000.- d'économies que propose la Municipalité sur le matériel doit se déduire du montant total du matériel. Il craint que les calculs faits à la dernière minute soient faux et selon lui, en cumulant les économies, il manque CHF 50'000.-. Il pense qu'il y a une erreur de calcul.

M. Jacky COLOMB pense que quelque chose émerge au scandale, mot qu'il n'utilise jamais. Le nombre d'amendements démontre que le préavis est très mal ficelé. Le rapport de majorité souligne qu'un nouveau préavis pourrait venir de la Municipalité, celui-ci ne faisait pas l'affaire. D'un côté, on remue pour faire des économies, de l'autre la Municipalité a sorti des chiffres et il se demande pourquoi elle ne vient pas elle-même avec un nouveau préavis. Elle envoie ses nouveaux chiffres à la commission qui a fini de siéger et transmis deux rapports. Maintenant, la Municipalité arrive avec des chiffres à l'annoncé, dont on ne sait pas exactement de quoi il s'agit. Il trouve cela dégoûtant de présenter un sujet de cette manière et d'essayer de le faire passer ainsi. Il demande de renvoyer le tout à la Municipalité, qu'elle fasse ses calculs et qu'elle présente quelque chose de solide. Il n'y a pas le feu au lac, les éclairages peuvent tenir encore une année. On est dans la précipitation avec le risque de prendre de mauvaises décisions. Quels que soient les amendements, il refusera de voter ce préavis.

M. Yvan RYTZ poursuit dans la même lignée et trouve que cela ressemble à un travail de singe pas clair. Ce n'est pas en changeant la lumière qu'il y aura plus de clarté. Il pense que le préavis nécessite à tout le moins un retour en commission, mais mieux un retour en Municipalité pour que les gens se mettent d'accord et que l'on sache de quoi il s'agit. Il est dur de suivre le débat et pour la sérénité de la discussion, il pense qu'il est mieux de retourner le préavis à la commission ou à la Municipalité.

M. Frédéric TSCHUY tente d'expliquer ces chiffres. Il y avait dans le préavis, des investissements pour CHF 751'000.-. Le rapport de majorité demande de diminuer de CHF 56'000.-, ce qui correspond à l'aménagement des zones extérieures. Là-dessus se greffe la nouvelle information, soit la réduction des investissements de CHF 267'000.-. Le nouveau montant d'investissement est donc de CHF 428'000.-.

M. Yvan RYTZ propose une motion d'ordre.

M. Pierre GIRARD propose à la Municipalité, pour s'éviter le camouflet du préavis refusé, de le retirer et de revenir avec quelque chose qui tienne compte des rapports.

Mme Christine VUAGNIAUX précise que tous les membres de la commission n'ont pas été avertis de ce qu'il se passe ce soir.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES pense qu'il y a deux variantes. Soit la Municipalité retire le préavis ou une rapide suspension de séance pour comprendre ce qu'il se passe. Une fois de plus on entend qu'un Conseiller dépose des informations dont la commission n'a pas été consultée et on en perd son latin.

M. Sacha SOLDINI, au nom de son groupe, au vu des éléments nouveaux, pense qu'il serait plus sage que la Municipalité retire son préavis.

M. le Municipal Vincent HACKER précise que ce projet ayant été soumis à un appel d'offres conditionné, la Municipalité ne peut pas le retirer. Par contre, le Conseil peut le renvoyer.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT complète que le projet est soumis à un appel d'offres et la Municipalité n'a pas le droit d'interrompre la procédure. Si le Conseil refuse le projet, la Municipalité est déliée de l'obligation de faire le marché avec le mandataire. Si la Municipalité vient devant le Conseil avec un vague projet, certains vont dire qu'ils ne savent pas compter. S'ils viennent avec un projet qui a déjà fait l'objet d'un appel d'offres, ils savent exactement ce que ça coûte, mais ne peuvent être déliés de cet appel selon la règle des marchés publics, que si le Conseil le refuse. Ils n'ont pas le droit d'interrompre le processus et sont obligés d'attendre une décision du Conseil. Il estime qu'un refus ou un renvoi ne change rien, le résultat est le même.

M. Yvan RYTZ rappelle qu'il a déposé une motion d'ordre. Si celle-ci est appuyée par 5 personnes, elle interrompt le débat, ce qui est le cas. Il propose le renvoi du paquet à la Municipalité.

M. Pierre WAHLEN conseille de ne pas voter le renvoi à la Municipalité. Ce projet a deux parts : une part d'éclairage pérenne qui a fait l'objet d'appel d'offres que le rapport de minorité remet en question et une part d'aménagements éphémères et d'installations en ville. Tout le monde se plaint que les commerces sont en difficulté. Il s'agit, selon la proposition de la minorité, de faire dès Noël 2018 quelque chose pour animer la ville à l'occasion des fêtes et il propose de ne pas renvoyer à la Municipalité et d'accepter le rapport de minorité pour qu'on ait dès cette année de nouvelles installations paysagères et éphémères en ville qui permettront de l'égayer. Charge à la Municipalité, si elle le désire, de revenir avec l'éclairage permanent.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que, vu le calendrier, les choses sont claires. C'est impossible de revenir avec un préavis, une séance de commission et un rapport pour cette année encore. La proposition du rapport de minorité est un moindre mal qui permettrait d'imaginer des installations temporaires, pour autant qu'ils soient d'accord de voter le budget présenté et laisser le temps à la Municipalité de préparer un autre préavis pour Noël 2019. En renvoyant le projet, cela signifie qu'il n'y aura rien en 2018.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Après diverses discussions sur la façon de procéder, il est décidé de voter sur le renvoi du préavis à la Municipalité.

Au vote, le Conseil décide par 49 oui, 22 non et 7 abstentions :

- de renvoyer le préavis à la Municipalité.

16. Rapport de commission – Postulat de Mme Chloé BESSE intitulé « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui et 4 abstentions :

- de renvoyer le postulat de Mme Chloé Besse intitulé « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » à la Municipalité pour étude et rapport.

17. *Rapport de commission – Postulat de M. Sacha SOLDINI intitulé « Un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses ».*

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI, au vu du contexte de la soirée et des finances communales, rappelle qu'il demande d'étudier la pertinence et la faisabilité d'un tel projet. Il ne s'agit en tous cas pas d'une priorité et si la Municipalité revient dans deux mois avec une demande de crédit de CHF 400'000.-, il s'y opposera. Il demande juste d'étudier la pertinence.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense que le mot d'ordre de la soirée est « économies » et il s'agit d'économiser non seulement de l'argent, mais également de l'énergie, y compris celle de l'administration communale. Il propose de mettre ce projet au frigo, sans le renvoyer à la Municipalité.

M. Jacky COLOMB pense que tout projet mérite d'être étudié. Celui-ci a déjà été soupesé par la commission qui demande de le renvoyer. En ce qui concerne les mises au frigo, il lui semble que la Municipalité est assez forte de ce côté, surtout lorsqu'il s'agit de répondre à des postulats que l'on repousse plusieurs fois.

M. Sacha SOLDINI est d'accord avec M. le Syndic, mais propose de le mettre dans le frigo de la Municipalité. Il n'est pas pressé de le voir ressortir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 39 oui, 30 non et 4 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M. Sacha SOLDINI intitulé « Un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses », à la Municipalité pour étude et rapport.

18. *Rapport de commission – Postulat de MM. Pierre WAHLEN et Sacha VUADENS intitulé « Pour une structure des Services industriels adaptée à la stratégie et des objectifs ambitieux. »*

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

Au préalable, le rapporteur s'excuse d'avoir oublié de mentionner M. André CATTIN dans la commission et en tant que signataire du rapport.

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS tient à remercier M. le Président de la commission chargée d'étudier le postulat pour avoir su entendre et restituer toutes les sensibilités. Il tient également à remercier les autres commissaires pour s'être déterminés pour l'envoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport et à ce que cette dernière travaille sur leur demande. En effet, pour les Conseillers communaux, le postulat est un des outils de leur action qui permet d'inviter l'Exécutif à se pencher sur un problème ou une proposition dont ils ont une bonne raison de penser qu'il pourrait affecter en bien ou moins bien les concitoyens. Par cet outil primordial, ce sont aussi les intérêts de ces derniers que tout Conseiller tente de préserver au

mieux. Ce préambule était nécessaire pour dire et redire qu'ils ne devraient pas traiter par-dessus le coude une démarche qui participe au maintien d'un état démocratique. Cela l'amène évidemment à parler de ce postulat qui invite la Municipalité à maintenir à définir à leurs yeux trois points fondamentaux. Une vision de la ville de demain, en lien avec les enjeux de l'énergie, à savoir comment la ville entend prendre à bras le corps la transition énergétique et la conduire. Ensuite une stratégie et des objectifs clairs et précis dont les citoyens pourront saisir les enjeux facilement. Enfin, le rôle que joueront les SI comme fer de lance, comme porteurs de cette stratégie. Ces trois points ne sortent pas de leur chapeau et ne peuvent constituer une sorte de saint addendum au préavis municipal proposant l'autonomisation des SI. A leur sens, c'est seulement après avoir répondu à ces questions prioritaires qu'ils pourront décider des questions d'organisation et éventuellement de la modification de la gouvernance des SI. Le tournant énergétique sera un formidable enjeu ces prochaines années et il y a lieu que la ville de Nyon garde la maîtrise de cet important changement, qu'elle se montre pionnière dans ce domaine. En définitive, ils ne se contenteront pas d'une réponse à ces questions sous forme d'ajout au préavis N° 87 qui a été renvoyé à la Municipalité pour une nouvelle étude, même si un renvoi ou un refus est à peu près la même chose.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 5 non et 2 abstentions

- de renvoyer le postulat de MM. Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services industriels adaptée à la stratégie et des objectifs ambitieux », à la Municipalité pour étude et rapport.

19. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

20. Rapport-Préavis N° 122/2018

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yvan Rytz « les forêts nyonnaises : un havre pour la biodiversité et un exemple de gestion durable ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Préavis N° 123/2018

Objectif logement – 2ème étape - Programme de 5 actions - Demande de crédit de CHF 125'000.- pour la création d'un poste de délégué au logement à 100%.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Préavis N° 124/2018

Crédits supplémentaires 1ère série au budget 2018 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 405'338.- au budget 2018, totalement compensés.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. Préavis N° 125/2018
Aménagement d'écrans interactifs dans tous les bâtiments scolaires de Nyon -
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 523'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que quelques jours avant de recevoir ce préavis, un article paru dans le 24Heures traitait du même sujet. Celui-ci mentionnait que les communes en avaient assez de payer ces aménagements et, entre autres, estiment que les écrans interactifs font partie de l'enseignement et qu'ils pourraient être pris en charge par le canton. Il demande que la commission s'inquiète de ceci, même si le canton, pingre comme il est, fait la sourde oreille. Il sait aussi que ce sont les enseignants qui souhaitent ce genre d'équipement. Ils peuvent dès lors se plaindre à leur direction qui relayera la plainte au canton, charge après à la commune de négocier avec le canton sa participation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

24. Rapport-Préavis N° 126/2018
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yvan Rytz « Nyon, un futur pôle
pour les cleantechs ? »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. Préavis N° 127/2018
Arrêté d'imposition pour l'année 2019.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale que le groupe PLR prend acte du dépôt de ce préavis et de l'augmentation du taux d'imposition. Après avoir refusé en majorité le budget 2018 et déposé une initiative pour demander des optimisations au sein des services, sans compter les mises en garde régulières de la COFIN, le groupe PLR restera attentif au futur rapport, ainsi que le vote du Conseil qui suivra. En fonction de celui-ci, ils prendront toutes les mesures qu'ils pourront juger utile.

M. Jacky COLOMB souhaite porter à la connaissance de la Municipalité et du Conseil la prise de position du Parti Indépendant Nyonnais. Le PIN a compris que la situation financière de la ville était exceptionnelle et que le besoin d'augmenter les recettes fiscales ne faisait pas de doute. Cependant, toute augmentation d'impôt devrait être assortie de mesures d'économies sérieuses avec une planification chiffrée des postes budgétaires qui devraient être diminués. La Municipalité, dans son préavis d'arrêté d'imposition, explique très clairement les causes du déséquilibre budgétaire de la commune, mais les mesures d'économies prévues sont pour le moins nébuleuses. A part l'engagement d'un mandataire externe et la perspective d'un budget 0, rien ne précise l'ampleur et la localisation des charges. Il est par conséquent difficile de croire que cette fois-ci, le prochain budget sera amaigri. Préconiser une diminution de budget sans indiquer quel service et où il devra couper, n'est pas une décision politique consistante. Par conséquent, le PIN attend de ses autorités, qu'elles communiquent pour le prochain Conseil, les mesures d'économies au budget, leur localisation et leur valeur. Ils exigent également une priorisation des projets à mettre en attente et ils demandent à la Municipalité de surseoir aux réalisations qui ne sont pas indispensables ni urgentes, même si le Conseil a déjà accordé des crédits qui, chacun le sait, sont des autorisations de dépenser, mais en aucun cas des obligations de le faire. Il l'a dit, la situation est exceptionnelle, nous pourrions revenir à meilleure fortune, mais les finances de la ville pourraient aussi se péjorer. En cette situation, il est primordial que toutes les dépenses non indispensables soient gelées. Il y a là un potentiel de plusieurs millions d'économies. En conclusion, le Parti Indépendant Nyonnais ne votera pas l'arrêté d'imposition, si les mesures précitées ne sont pas communiquées au préalable du prochain Conseil d'octobre.

M. Alexandre DEMETRIADES s'exprime au nom du parti socialiste. Il s'agit d'une situation exceptionnelle mais largement attendue. On s'attendait à ce que la ville de Nyon se trouve confrontée à la nécessité d'une augmentation d'impôt. Ce n'est pas pour rien que la Municipalité précédente l'avait proposée en 2014, en proposant en son temps d'affecter ce point d'impôt à la construction des écoles qui sont des investissements fondamentaux, nécessaires et essentiels pour une vision à long terme. L'ensemble des dépenses qui ont été faites par la Municipalité précédente, de gauche, ont été acceptées par le Conseil, de droite. La ville a travaillé ensemble et fait des dépenses fondamentales. Aujourd'hui, plusieurs raisons prévalent à cette situation. D'une part la RIEIII, attendue, et qui avait été soutenue au niveau fédéral par notre syndic, tout en disant qu'on allait avoir des pertes pour les communes. C'est la cause d'un cadre international qui oblige à faire des arbitrages et, dans le cadre de ces arbitrages, la Suisse a proposé d'harmoniser ses taux fiscaux et le canton a anticipé. On savait que ce taux implique que les communes reçoivent moins d'argent, c'était clair depuis le départ. Par contre, on sait aussi quelles conséquences pouvait avoir un taux d'imposition trop élevé et la ville de Nyon aurait aussi été touchée. On se trouve dans cette situation, au pied du mur, avec des discours qui comportent beaucoup de verve à l'égard du canton, notamment à l'égard des autres communes. Quand on parle de péréquation, on ne parle pas seulement du canton, mais également des autres communes qui font des arbitrages entre elles pour savoir comment se financer et comment vivre avec le plus d'harmonie possible. Quand on parle de péréquation, on doit aussi savoir que Nyon, comparé avec les villes de même taille, a un taux d'imposition relativement bas. Si on veut aller défendre nos intérêts, il faut aussi modérer le discours vis-à-vis d'autres communes qui sont dans de moins bonnes situations financières. Il faut également dire qu'il y a des nouveautés cantonales très intéressantes dans ce débat. D'une part, on a les contreparties de la RIEIII. Il s'agit d'un pacte fait entre la gauche et la droite du canton dans l'intérêt du plus grand nombre. Dans ce pacte, il y a pour les ménages vaudois, une augmentation des subsides pour l'assurance maladie. C'est typiquement ceux qui seront le plus touchés par cette hausse d'impôt, proportionnellement à leur qualité de vie gravement touchée, qui recevront l'aide la plus précieuse pour payer leur assurance maladie. Dès 2018, la prime sera au maximum 12% et dès 2019, maximum 10%. Il s'agit là d'une des contreparties faites vis-à-vis de la baisse de la fiscalité des entreprises. D'un autre côté, juste avant l'été, un autre accord a été fait au sein du Conseil d'Etat. Il contient deux volets : une baisse de 1.5% de l'impôt sur les personnes physiques sur le plan cantonal et une hausse des déductions fiscales. Ce paquet vient grâce à une situation financière saine du canton. On doit le prendre en compte pour l'impact que va avoir notre réforme de la fiscalité à Nyon. La situation de la ville est grave, même si cela est passager. La Municipalité annonce des économies, on aimerait qu'elles soient intelligentes et équitablement réparties dans les différents domaines de l'administration. Il demande que la commission des finances fasse une analyse des conséquences pour la population de cette hausse, par catégorie. Prendre tous les déciles de la population et indiquer les conséquences. Il faut mettre en regard les réformes faites au niveau cantonal. L'impact sur une période limitée sera plus modéré que ce que l'on pourrait le croire.

M. Pierre GIRARD a entendu beaucoup de choses sur le sujet. Il maintient son opinion que le canton est pingre et rappelle qu'il s'est refait une bonne santé sur le dos des communes, entre autres, sur les communes de notre région. Il fait remarquer que lorsque la Municipalité dit qu'on a payé CHF 47.8 millions à la péréquation, il faut tout même dire qu'on a un retour de CHF 14.8 millions par rapport à notre situation de ville centre. Il précise qu'on a tout de même eu une augmentation de 54,2% en 5 ans. Le retour de péréquation directe a, lui, augmenté de 11%. C'est un fait que ceci plombe les finances. Si le retour de péréquation augmentait dans les mêmes proportions que ce que l'on verse, il n'y aurait rien à redire. Le canton dit que Nyon paie 27,67 points d'impôt au canton, mais le retour de péréquation n'est pas fait sur le point d'impôt. D'autre part, il a également entendu d'une personne qui ne veut pas d'augmentation d'impôt arguant qu'avec les taux d'emprunt bas, on peut emprunter pour payer le ménage courant. Il estime que c'est grave et qu'il faut empoigner les choses et arrêter d'être dans le déni. On emprunte pour des investissements, mais en aucun cas pour faire tourner le ménage communal. En tant que président de la COFIN, il signale que cette dernière a déjà eu une réunion sur le sujet avec le municipal des finances. Une économie de CHF 4 millions a été annoncée. Il espère que ces économies se verront au prochain budget, si tel ne devait pas être le cas, il estime qu'il y aurait tromperie sur le préavis. Il a bien noté que M. Démétriadès souhaite que la COFIN analyse l'impact sur la population nyonnaise, il posera les questions en conséquence.

M. Jacques PITTET est interpellé par certains chiffres dans la communication de l'Exécutif. Les comptes 2017 affichaient un déficit réel de CHF 11'285'000.- avant ponction de CHF 9'435'000.- dans les fonds de réserve. Le budget 2018 prévoit un déficit de CHF 8'323'000.-. L'excédent de charges prévu par la Municipalité pour 2019 serait de CHF 17 millions. Du côté des revenus, la hausse du taux de 61 à 65% et du taux d'imposition foncier de 1,3 à 1,5% apporterait CHF 6'080'000.-. Les hausses d'impôt proposées ne couvriraient de loin pas les déficits programmés pour 2018 et 2019. Il est donc fort probable que dans une année, un préavis sera déposé avec une nouvelle augmentation des impôts. On lit également dans le préavis N° 127 que la diminution des recettes sur les personnes morales due à la RIEIII serait de CHF 11.7 millions pour la ville de Nyon, alors que les impôts inscrits au budget 2018 sont de CHF 17.1 millions. Le montant de CHF 11.7 millions paraît bien élevé. Par ailleurs, il n'a pas non plus trouvé où la Municipalité se propose d'agir sur les dépenses. Il aimerait une fois avoir un plan d'action à court et moyen terme.

Mme Chiara MONTECCHIO signale que le préavis N° 127 concernant le préavis du taux d'imposition nous parle d'une situation financière difficile pour la commune et en indique les raisons. Cette situation déjà annoncée par le service des finances et dans les rapports de la COFIN les années précédentes, appelle toutes les personnes ayant pris des engagements politiques à différents niveaux à assumer leurs responsabilités et à faire leur possible pour y faire face. Elle invite tous ses collègues des différents groupes politiques, du côté de la Municipalité mais également du côté du Conseil communal, à travailler ensemble en mettant plus que jamais avant toute autre considération, leur intérêt commun de trouver des décisions les plus appropriées afin que nos concitoyens et notre belle ville puisse traverser au mieux cette période. Cela concerne bien sûr l'arrêté d'imposition, mais aussi le budget 2019 et avec une priorisation attentive et intelligente des investissements.

M. Laurent MIEVILLE souligne l'incertitude très importante qui règne sur la contribution que le canton peut apporter aux communes. Il y a quelques jours, lors de la rencontre entre les syndicats et les députés, est ressorti très fortement la difficulté pour tous les syndicats de pouvoir planifier correctement leur budget avec une telle incertitude sur ce que le canton allait verser aux communes. Il tient à dire que nous entrons dans une phase critique puisqu'en train d'augmenter les impôts, mais nous ne sommes pas encore à un point où l'on dispose d'informations qui permettent de prendre des décisions parfaitement éclairées. Il pense qu'en tant que membre de la COFIN, il y aura un important travail à faire en espérant pouvoir bénéficier le plus rapidement possible de ces informations. Avant de partir trop rapidement dans une série de calculs et d'analyses, il faut être conscient que des éléments sont en train d'être négociés par le canton et les associations de communes qui ne sont pas encore connus aujourd'hui. Cela a une influence déterminante pour avoir un débat le plus objectif possible.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souhaite parler du calendrier et la situation presque inextricable dans laquelle ils sont. Le canton n'a pas encore donné sa position par rapport aux compensations liées aux pertes de recettes de la RIEIII. Il est probable qu'ils acceptent de verser CHF 50 millions à l'ensemble des communes, mais ces millions pourraient être considérés comme des recettes fiscales et par conséquent repartir dans le pot de la péréquation. Rien n'est décidé à cette heure. En même temps, le canton exige que les communes aient déposé l'arrêté d'imposition pour fin octobre. Ils n'ont donc pas le droit de voter l'arrêté d'imposition lors de la séance du 12 novembre, raison pour laquelle ils déposent un arrêté avec une certaine prudence, mais beaucoup d'inconnues. On ne sait pas encore le montant de la facture sociale, on n'a pas les projections des acomptes, on ne sait pas le montant que le canton va rétrocéder et on n'a pas les projections de l'impact RIEIII sur nos recettes. Avec ça, il faut faire un arrêté d'imposition. Parallèlement, il faut faire un budget. Ils ont engagé une démarche d'économies avec un objectif élevé et tous les services sont en train de travailler avec l'aide d'un mandataire extérieur pour avoir un regard à la fois neutre et connaisseur, pour essayer d'atteindre cet objectif d'économies. Il s'agit d'un gros travail sur une marge de manœuvre pas si grande. Il n'y a pas beaucoup de charges maîtrisables par la commune, par rapport au total. L'exercice est extrêmement difficile. On ne trouve pas de millions d'économies sous le sabot d'un cheval. Cela représente de gros efforts demandés à tous sans tabou. De dire qu'il s'agit d'une nébuleuse est presque insultant. Le calendrier ne permet pas d'arriver simultanément avec l'arrêté d'imposition et le budget. Ils doivent travailler dans des conditions extrêmement difficiles, car il y a beaucoup d'éléments qu'ils ne maîtrisent pas. Pourtant, il y a des impératifs de calendrier obligatoires. Il ne veut pas qu'on accuse la

Municipalité de ne pas essayer de trouver des solutions, soit avec le canton, soit avec les associations de communes, soit à l'intérieur du ménage communal pour essayer de trouver une symétrie de l'effort entre les économies demandées à l'ensemble de l'administration et par répercussion à de très nombreux acteurs. Le fait de toucher le budget communal, ne va pas toucher le confort des fonctionnaires de la ville, mais tous les acteurs de la vie sociale, culturelle, sportive ou autre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**26. Préavis N° 128/2018
Création de 4 postes supplémentaires aux Services industriels - Demande d'augmentation du budget N° 3011 de CHF 480'000.-.**

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN a été très surpris de lire le premier paragraphe de ce préavis. La Municipalité écrit que le Conseil communal a renvoyé le préavis N° 87 pour obtenir des « compléments et ajustements ». Il croit qu'il y a un malentendu pour deux raisons. La première est qu'il y avait un rapport de majorité qui prônait le refus de ce préavis et que celui-ci a été renvoyé pour une nouvelle étude. Il a également entendu M. le Syndic plus tôt dire qu'un renvoi ou un refus est la même chose. Il espère que la Municipalité a bien compris le message, car il n'est pas sûr que des compléments et des ajustements permettront de trouver dans cette salle une majorité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

27. Postulat de Mme Stéphanie SAHLI pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV).

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ fait remarquer que de longs débats ont eu lieu à Gland et Rolle avec le même postulat pour savoir s'il s'agissait d'un postulat ou d'une interpellation. Elle signale que les deux autres communes ont décidé de le transformer en interpellation. Des discussions ont eu lieu avec le CODIR de l'ARAS et une réponse sera donnée dans les deux villes. Elle propose de les rejoindre et d'accepter de transformer ce postulat en interpellation. Elle aura une réponse au prochain Conseil et elle invite Mme Sahli à se joindre à la soirée d'information organisée par l'ARAS pour avoir toutes les réponses aux questions. La direction de l'ARAS se présente, de même que le canton par sa cheffe de service.

M. Volker KIRCHNER revient sur le correctif lors du dernier Conseil concernant le budget de l'action sociale. On voit bien qu'il y a une nébuleuse concernant les tenants et les aboutissants de ce budget qui grève beaucoup notre budget communal et la région. Il pense qu'il serait intéressant d'avoir une réponse détaillée de la Municipalité concernant ce postulat. Il pense que c'est à dessein que le PLR a déposé un postulat. Il pense que ce serait intéressant que tous les Conseillers aient une réponse détaillée, il en veut pour preuve la réponse reçue à l'interpellation concernant le processus d'urgence. On ne peut rien faire avec cette réponse et ce processus coûte cher et grève le budget du district et va le grever pendant quelques années. C'est la locomotive du budget de l'action sociale qui nous coûte cher qui mène notamment à une augmentation d'impôts.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise que la séance d'informations sert à aller plus loin dans les questions et les réponses. Elle permet de pouvoir poser toutes les questions à la direction de l'ARAS ainsi qu'au canton. La séance a lieu à Gland le 11 octobre 2018 à 19h.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Stéphanie SAHLI transforme son postulat en interpellation.

28. *Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « CMS (centres médicaux-sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux. »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude à une large majorité, 5 non et 9 abstentions.

29. *Interpellation de M. Victor ALLAMAND intitulée « L'Hôtel Beau Rivage doit sortir la Tour César de sa cachette ».*

Pour M. Victor ALLAMAND, le côté primordial est que l'on va reconstruire l'hôtel Beau-Rivage, agrandi de la ruine du bien-fonds 460 qui a été vidé par un promoteur, ce dernier ayant ensuite fait faillite. Le bâtiment vidé avait des renforts sur toutes les façades extérieures et à l'intérieur dans tous les angles. On va reproduire l'emprise au sol de la maison construite il y a 200 ans, puis vidée soigneusement et consolidée. Cette maison, qui tenait l'hôtel à côté, a ensuite été démolie comme des sauvages, sans mettre d'étais, et, ce qui devait arriver est arrivé, l'hôtel est tombé. Maintenant, le plan d'affectation de Rive, datant de 1994, montre très clairement que la parcelle 460 a, devant, un jardin d'environ 100 m². Il semble que ce jardin ait été donné en droit à construire à l'hôtel, sans essayer de faire un alignement rectiligne le long du reste de l'hôtel actuel. Cet alignement donnerait un dégagement pour la visibilité de la Tour César, une question d'esthétique et de bon sens que l'Urbanisme devrait avoir depuis plus d'une législature. En 1994, quand le PPA de Rive a été accepté, on ne savait pas que l'immeuble allait tomber. Il faut savoir s'adapter, les conditions sont différentes. La Tour César est un monument important, le plus ancien de la ville. Il s'agit de le garder visible, le mettre en valeur et ne pas construire devant. Cette construction devant est même au détriment des fenêtres de l'hôtel qui auront un mur qui les empêchera de voir le lac. C'est du gagnant dans tous les sens et il espère que l'Urbanisme sera à la hauteur des ambitions. Le règlement du PPA dit qu'il a pour but de sauvegarder le quartier en tant qu'ensemble urbain de grande valeur.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY remercie M. Allamand du cours d'urbanisme et se réjouit de dire à son équipe qu'elle manque d'esthétique et de bon sens. Il lui précise qu'il a fait ses propres interprétations qui ne sont pas toutes correctes. Pour répondre à son interpellation, il signale que la Municipalité a été très préoccupée par la destruction accidentelle de l'hôtel Beau-Rivage. La disparition d'une partie importante de ce patrimoine hôtelier constitue une perte significative. La question que soulève M. Allamand concernant la Tour César permet à la Municipalité de s'exprimer sur divers aspects de l'aménagement de ce secteur. L'hôtel Beau-Rivage est au bénéfice d'un permis de construire que la Municipalité a délivré récemment. Rien en l'état sous l'angle du droit ne permet de le révoquer. Ce permis est conforme au plan de quartier de Rive en vigueur. Le permis en force permettait la transformation de l'hôtel. Il permet la reconstruction de l'immeuble sous réserve de quelques adaptations que subira nécessairement ce projet. Sous l'angle urbanistique, la Place Hermenjat côté lac, présentait les caractéristiques d'une place fermée sur trois côtés et ouverte sur le lac tout en assurant aux piétons de joindre quai et lac. Cette place, avant la chute d'une partie de l'hôtel, contribuait à la mise en valeur de la Tour César. L'abandon d'une partie de l'aile ouest de l'hôtel, tel que préconisé dans la question, modifierait de manière importante la perception de l'espace faisant front de la Tour César. Nous disposerions alors moins d'une place en avant front de la Tour César qu'une dilatation d'un cheminement entre le quai et la rue de Rive, ce qu'ils ne veulent pas. En ce sens, les options adoptées par le plan de quartier ne paraissent pas être remises en question par la démolition du Beau-Rivage. La transformation de l'hôtel, autorise une mise en valeur de la Place Hermenjat. La Municipalité s'y attèlera rapidement avec le concours financier du propriétaire du Beau-Rivage, comme celui-ci l'a indiqué. Au

nombre des principaux enjeux de ce projet figurent la mise en valeur de la Tour César et l'activation quotidienne de cet espace public, un peu délaissé aujourd'hui qu'il est prévu de requalifier. Les préoccupations de M. Allamand rejoignent celles de la Municipalité, même si les moyens engagés peuvent diverger.

M. Victor ALLAMAND le remercie et tient à souligner que les moyens dont il a à disposition sont ceux du SIT et il aimerait croire que les cartes qui y figurent sont à jour. La partie jardin a été transformée en surface constructible.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

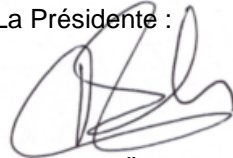
30. Divers en rapport avec la séance

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle qu'il a déposé le 16 septembre 2017, le postulat concernant l'Usine à Gaz. C'est la deuxième fois que la Municipalité demande un report, il ose espérer que ce sera la dernière fois et qu'il aura prochainement un rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 23h26.

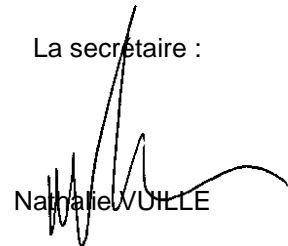
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Véronique BÜRKI

La secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexe : Vote nominal contre-épreuve rapport N° 116

Vote 7 : Contre épreuve 116

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.09.2018 21:32:12

| | | | |
|-------------|---------------------|----|----------|
| Résultats : | Oui : | 36 | 46.75 % |
| | Non : | 40 | 51.95 % |
| | Abstention : | 1 | 1.30 % |
| | Total : | 77 | 100.00 % |

Résultats individuels :

| | |
|-----------------------|------------|
| ALTIERI Luigi | oui |
| AVDIU Liridona | - |
| BESSE Chloé | oui |
| BODEMAN Aurélie | oui |
| DEMETRIADES Alexandre | oui |
| FARINE Claude | oui |
| FELIX Yves | oui |
| HERITIER Fabien | oui |
| KARCHER Christian | oui |
| KARLEN Dominique | oui |
| KRASNIQI Sadik | oui |
| LOPEZ MARTINEZ Juan | oui |
| LUGEON David | - |
| MARQUES Manuel | oui |
| MONTECCHIO Chiara | oui |
| RAMEL Ione | oui |
| SCHWERZMANN Danièle | oui |
| STALDER Olivier | oui |
| VIOGET Corinne | oui |
| VUADENS Sacha | oui |
| Vacant | - |
| SUKIENNIK Renata | - |
| TSCHUY Frédéric | oui |
| URFER Julien | oui |
| Vacant | - |
| BADERTSCHER Elisabeth | oui |
| BUCKLE Elise | oui |
| FOSSATI Charlotte | oui |
| BOURQUI Fabien | - |
| CARRARD Raymond | - |
| DONNET Jonas | - |
| ISCHI KAPLAN Vanessa | oui |
| KASPAR Alexandre | - |
| KORNAROS Christos | oui |
| LEUZINGER Yves | - |
| LIMBORG Géraldine | oui |
| MAUSNER LEGER Valérie | oui |
| PATELLI Pierre | - |
| PELLETIER Simon | oui |
| RYTZ Yvan | oui |
| WAHLEN Pierre | oui |
| ALESSANDRO Giovanni | non |
| ALLAMAND Victor | Abstention |
| ANNEN Valérie | non |
| COLOMB Jacky | non |
| GIRARD Pierre | oui |
| GIRARD Sven | non |

| | |
|--------------------------|-----|
| GULIZIA Joseph | non |
| HANHART Jacques | non |
| JENEFSKY Robert | non |
| KURATLE Philippe | non |
| MACPHERSON Niall | non |
| ROCHAT Blaise | oui |
| ULDRY Doris | - |
| VUILLE Jean-Pierre | non |
| MANTERO Milko | non |
| BUCHS Patrick | oui |
| MIEVILLE Laurent | non |
| MIÉVILLE-BLONDEL Michèle | non |
| TRIPET Olivier | non |
| UELTSCI Bernard | non |
| BIELER Eric | oui |
| BÜRKI Véronique | - |
| CAMPICHE Thierry | - |
| CLERC Bastien | - |
| COUVREU Pierre-Alain | non |
| DARBRE GUBBINS Florence | - |
| DE GARRINI Luciano | non |
| DUTRUY Gustave | non |
| FAVRE Suzanne | non |
| FREI Maurice | - |
| GAILLE Josette | non |
| GAUTHIER-JAQUES Yves | non |
| GLASSON Philippe | - |
| GUIGNET Mireille | non |
| HAINARD Jean-Michel | non |
| JACKSON Brian | non |
| KIRCHNER Volker | non |
| LAZCANI Amparo | non |
| MÖHL Paola | non |
| MONGE Olivier | non |
| PAREDES Xavier | - |
| PERRIN Christian | - |
| PITTET Jacques | non |
| SAHLI Stéphanie | non |
| SAUGY David | oui |
| VUAGNIAUX Christine | non |
| CARENZA Marco | non |
| CATTIN André Francis | non |
| DELLEY Stéphane | non |
| ENGGIST Béatrice | non |
| FÜGLISTER Jean-François | non |
| GRAF Edyta | non |
| NICOLE Willy | - |
| NILSSON Hans Rasmus | oui |
| SOLDINI Sacha | non |
| CARENZA-LYSINSKI Maria | non |
| UDASSE Christian | non |
| WEAVER Mark | - |
| PEITREQUIN Charles | - |